



FORMATION TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE

📍 43, Avenue Martin Luther King
95490 Vauréal
✉ Ultimateformations@gmail.com
☎ 01.30.36.54.87

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant se former au titre pro ECSR

PRÉ-REQUIS

- ✓ Être titulaire du permis de conduire en cours de validité
- ✓ Avoir au moins 20 ans et ne plus être en période probatoire
- ✓ Ne pas être atteint d'une incapacité physique incompatible avec l'enseignement pratique de la conduite ou avec la conduite selon l'arrêté du 8 janvier 2001
- ✓ Ne pas avoir subi de condamnation prévues à l'article R212-4 du code de la route
- ✓ Avoir satisfait au test de présélection réalisé au centre

DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

- 1190 heures
- 43 Avenue Martin Luther King 95490 Vauréal

COÛTS ET PRISE EN CHARGE

Dépend du financement

- ✓ France Travail (6990€)
- ✓ Eligible au CPF (6990€)
- ✓ Transition Pro (9000€)
- ✓ OPCO (9000€)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✓ Feuilles de présence signée par le candidat pour chaque demi-journée
- ✓ Attestation de stage en entreprise
- ✓ Évaluation continue des connaissances sous forme d'entretiens et de questionnaires
- ✓ Questions orales ou écrites (QCM)
- ✓ Mises en situation professionnelle
- ✓ Elaboration d'un dossier professionnel (DP)

OBJECTIFS

- ✓ Se former au métier d'enseignant de la conduite et obtenir le titre Pro ECSR (Enseignant de la conduite et de la sécurité routière).
- ✓ Être capable à l'issue de la formation de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.
- ✓ De sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

CONTENU DE LA FORMATION ET ÉPREUVES

CCP1. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES 1

- 650 heures de formation en centre et 140 heures de formation en stage en entreprise
- Former des apprenants conducteur par des actions individuelles et collective, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

- ✓ Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation, animer une séance collective de formation à la sécurité routière .
- ✓ Animer une séance individuelle ou collective de la formation à la conduite d'un véhicule léger.
- ✓ Évaluer le degré d'acquisition des compétences et des apprenants.
- ✓ Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage. Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- ✓ Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

ÉPREUVES :

Mise en situation professionnelle : 2 heures

1. Animation d'une séance collective à la sécurité routière.
2. Animation d'une séance individuelle ou collective de la formation à la conduite de véhicule léger.

Entretien technique avec le jury : 1 heure

- Motivation des choix pédagogiques lors de la mise en situation professionnelle.
- Vérification des connaissances en matière de la réglementation et sécurité routière.
- Questionnement sur les compétences en matière d'encadrement.

CCP2. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES 2

- 260 heures de formation au centre et 140 heures de formation en stage en entreprise.
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

- ✓ Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- ✓ Construire et préparer une action de sensibilisation.
- ✓ Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière de l'environnement.
- ✓ Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

ÉPREUVES :

1. Présentation orale d'une action de sensibilisation à la sécurité routière. (1h)
2. Questions du jury sur la présentation orale et sur le document présentant l'action validation du titre professionne.

ENTRETIEN FINAL : 30 MINUTES

1. Questions du jury sur la présentation orale ainsi que sur le document présentant l'action.
2. Questions sur la représentation du candidat du métier d'enseignant.